

ARRETE MUNICIPAL N°AC2024-104

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Route des Chapelles
Passage des Ecoliers
(Annule et remplace AC2024-101)

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212., L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par l'entreprise **1B2L TP Réseaux – 22 Rue Pierre Brasseur – 73000 Chambéry** relative à des travaux de dévoiement de réseaux pour le compte d'Orange.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation et le stationnement route des Chapelles, dans sa portion comprise entre la RD 1508 et le n°19, ainsi que le passage des Ecoliers et le parking communal de la boulangerie, seront interdits du 17/06/2024 au 06/07/2024.**

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux via la route des Chapelles et la RD 1508.

La sortie des véhicules du SDIS devra être maintenue.

Article 3 :

L'entreprise chargée des travaux devra prévenir les transports en commun pour déplacer l'arrêt de bus situé Route des Chapelles.

Article 4 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Anancy agglomération,
- ✓ Le demandeur (gestion@1b2ltp.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE.

A SAINT-JORIOZ
Le 13/06/2024

Le Maire
Michel BEAL

